



Casablanca, le 15 décembre 2010

AVIS N° 175/10
RELATIF AUX JOURS NON OUVRES
POUR L'ANNEE 2011

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis;

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010 et notamment son article 3.1.2.

ARTICLE UNIQUE

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2011, sont les samedi et dimanche ainsi que les jours fériés suivants :

MOIS	DATES	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1 ^{er}	Nouvel an
	11	Présentation du Manifeste de l'Indépendance
Février	16 (*) et 17	Aïd Al Mawlid Annabaoui
Mai	1 ^{er}	Fête du travail
Juillet	30	Fête du trône
Août	14	Fête de l'Allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
	31 (*) et 1 ^{er} septembre	Aïd Al Fitr
Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	07 (*) et 08	Aïd Al Adha
	18	Fête de l'Indépendance
	27 (*)	1 ^{er} Moharrem

(*) : Fête mobile à un jour près

Direction des Opérations Marchés